



Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-0-0-0-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE 

N° 292
DECEMBRE 2006

Déposé le 21.12.2006

Edito

POUR SUIVRE LA BATAILLE POUR L'EMPLOI INDUSTRIEL

350 personnes ont manifesté à Bourges à l'appel de la CGT, de la CFDT, de la FSU et de l'UNSA, 350 personnes ont manifesté à Saint-Florent au même moment, sur ce thème, au côté des salariés de Wagon Automotive.

L'initiative syndicale au moins eu le mérite de provoquer un vaste débat sur l'emploi industriel dans la presse et diverses expressions des élus locaux. C'est un point de marqué.

A la délégation au Medef, nous avons réclamé

une adresse de sa direction départementale aux employeurs du département leur demandant d'organiser la concertation avec les organisations syndicales et les collectivités locales bien en amont des restructurations envisagées afin que nous ayons le temps et les moyens de faire valoir nos propositions revendicatives alternatives industrielles. En effet, c'est tromper les gens que de leur faire croire que l'on peut asseoir une économie sur des emplois de service. Seuls les emplois industriels sont créateurs de richesses et c'est grâce à la valeur ajoutée produite que l'on peut financer les services.

l'ouverture de négociations pour l'ouverture de droit à du temps syndical interprofessionnel permettant aux organisations de mandater des militants dans les instances tel que comité de bassin d'emploi ou autres structures traitant de l'emploi

l'ouverture de négociations avec le réseau des petites entreprises sous traitantes pour la mise en place d'institutions représentatives interprofessionnelles permettant de négocier des droits pour les salariés de ces secteurs.

Si sur le 1^{er} point, nous n'avons pas obtenu d'engagement ferme, le principe d'une rencontre est acquis pour les 2 autres points.

Sur demande des organisations syndicales, la majorité de gauche du Conseil général a adopté un vœu allant dans le sens de nos revendications et à l'adresse du gouvernement. Nous demandons que les assemblées locales, départementales et régionales s'impliquent davantage dans l'action aux côtés des salariés en direction du patronat dans la mesure où ils ne sont pas là pour payer les « pots cassés ». C'est le conseil général qui gère le RMI, et qui participe avec la communauté d'agglomération de Bourges et le Conseil régional aux aides publiques accordées aux entreprises désireuses de s'installer dans le Cher. D'autres initiatives sont à l'étude et une nouvelle rencontre intersyndicale départementale est programmée pour le 21 décembre après midi.

Le bureau de l'union départementale invite les Unions locales à faire le point de cette action dans les assemblées de militants de janvier pour en tirer les enseignements afin de donner une ampleur nouvelle à cette bataille essentielle.

Jean-Pierre PLANSON
Secrétaire Général de l'UD

Sommaire :

Edito : Poursuivre la bataille pour l'emploi industriel.

P 2 : BUSSIERE

P 3 : FASS

P 4 : Formation Syndicale.



L'Union Départementale

CGT du Cher vous adresse ses
meilleurs vœux pour 2007.

BUSSIÈRE : TOUS LES FEUX SONT AU VERT MAIS LA DIRECTION VEUT SUPPRIMER DU PERSONNEL

-O-O-O-O-

Tous les feux sont aux verts et on nous entrave, pourquoi ?

Malgré un marché qui vient de passer 15 ans de croissance, surtout les 5 dernières années, et qui marque le pas.

Malgré un résultat de Bussière en baisse mais toujours positif, est incontestablement la société la plus contributive du groupe sachant qu'elle est le point de départ de CPI. En effet en 9 ans CPI a prélevé plus de 15 millions d'euro.

Malgré un endettement abyssal de l'ordre de 500 millions d'euro engendrant des intérêts d'emprunt colossaux autour de 20 millions.

Pourquoi CPI n'a-t-il même pas la reconnaissance du ventre, envers celle qui l'a créé et nourri pour l'accompagner jusqu'à ce qu'il est aujourd'hui ?

Pourquoi souhaite-t-il amputer sa génitrice, rendant toute étreinte impossible ?

Les raisons évoquées, lors du Comité de Groupe, ont été les suivantes :

- L'effondrement du marché
- La concurrence étrangère du au coût de la main d'œuvre plus faible.
- Les mauvais résultats de Bussière.

Pour l'effondrement du marché :

Après lecture de l'analyse du rapport des experts, les arguments officiels évoqués par CPI sont en totale contradiction avec Syndicat National de l'Édition.

La concurrence étrangère :

Dans un exemple d'appel d'offre sur une base 100 la proposition de CPI France était de 100, la proposition de CPI Allemagne était de 85, celle d'un concurrent Français était de 70 et d'un autre Français était de 50. Compte tenu des chiffres donnés par CPI, le coût de la main d'œuvre ne semble pas être un facteur déterminant sur le prix final, ni d'ailleurs le coût du transport.

La dernière proposition émane d'un imprimeur en pleine phase d'amortissement de nouveaux groupes d'impression.

Les mauvais résultats de Bussière :

Avec une telle politique tarifaire les chiffres avancés par CPI sont en fait les chiffres du groupe. La politique tarifaire commerciale a fait fuir les clients et actuellement le plus touché est Bussière.

Les réponses ou des explications sont apparues aux yeux des élus du groupe.

En faisant l'acquisition des plus gros acteurs de la fabrication du livre monochrome de France à grand coup d'emprunt, CPI s'est installé comme leader dans ce domaine d'activité et du même temps le rendait incontournable.

Le personnel de l'édition et ceux des imprimeries ne doivent pas faire les frais de la guerre du partage des marges ?

* * * * *

FASS : arrêter le bras patrons des voyous !

Le 16 décembre les salariés apprennent par voie de presse le dépôt de bilan de la FASS avant même que le comité d'entreprise ne soit consulté.

Cette décision ne peut être que l'exécution d'un ordre émanant du groupe CF2M puisque la direction a clairement déclaré aux représentants du personnel et à la presse à l'entrée du tribunal de commerce que tout allait bien à la FASS et que l'entreprise faisait des bénéfices. Pourquoi alors déposer le bilan ?

Confronté à cette situation très inquiétante, en octobre 2005, le comité d'entreprise votait le recours à un expert comptable pour analyser la situation et formuler des propositions revendicatives alternatives à la gestion menée par les dirigeants du groupe. A ce jour, la direction n'a fourni aucun élément au cabinet d'expertise comptable. Cela a conduit le comité d'entreprise à entamer une procédure judiciaire pour « trouble manifestement illicite » afin d'obtenir les documents nécessaires. L'audience est prévue le jeudi 21 décembre au Tribunal de grande instance de Bourges. Entre temps est intervenu le dépôt de bilan.

Un carnet de commande plein

Malgré les difficultés de produire en raison de la vétusté du parc machines, le carnet de commande est plein, il y a du travail. Autre raison qui fait douter du bien fondé du dépôt de bilan.

Ce ne sont pas les salaires qui coûtent mais la recherche des plus hauts dividendes par tous les moyens.

La salaire de base est le SMIC pour la plupart des ouvriers qui se « font leur paye » avec les primes d'équipe alors que les conditions de travail sont particulièrement pénibles.

Depuis des dizaines d'années, la CGT dénonce l'absence d'investissement dans l'appareil productif et la formation du personnel. Il n'est pas une seule journée sans que le travail soit arrêté au moins 1 heure pour cause de panne sur une machine. Le taux de rebuts est énorme. Les fournisseurs sont payés « au cul du camion ».

Malgré cela l'entreprise et le groupe font des bénéfices puisque le PDG a racheté une usine en Pologne qui fait le même travail qu'à Saint-Satur et la direction a l'audace de se plaindre de la concurrence des pays de l'Est. L'explication est là : les salariés de l'entreprise polonaise ne seraient payés que 300 € par mois.

La directive BOLKESTEIN appliquée avant l'heure ?

Une équipe de salariés Polonais du groupe travaille en permanence à Saint-Satur. La composition de l'équipe change en permanence et nous ne parvenons pas à connaître avec certitude le montant de leur salaire mais nous serions bien devant un cas d'application anticipée de la directive Bolkestein. La présence des salariés polonais pourrait bien ne pas être qu'une question de salaire au rabais mais une méthode de formation pour rendre l'entreprise polonaise totalement autonome, ce qui permettrait à terme de fermer Saint-Satur.

Le Tribunal de Commerce Bourges réuni le 20 décembre a désigné un mandataire pour assister la direction. Une période d'observation de 6 mois a été décidé conformément à la loi. Les dettes envers les créanciers sont gelées, en particulier les cotisations sociales, autrement dit l'argent destiné au financement de la Sécurité sociale, l'argent public.

Le représentant du personnel, militant de la CGT a présenté au tribunal les revendications suivantes :

- aucun licenciement
- inventaire des besoins
- expertise comptable par le cabinet désigné par le comité d'entreprise sur les comptes 2005 et 2006.
- prévention sur l'outil de travail : prévoir où il y a des risques de panne afin de prendre les mesures de maintenance nécessaires.

Dans la mesure où l'entreprise bénéficie du gel des créances publiques, ne faut-il pas mettre en place une commission pour vérifier que les investissements promis sont bien effectifs ?

-0-



| Désignation | Dates | Dépôt des Congés Responsables | Thèmes abordés | A qui s'adresse-t-il ? |
|---|---|---|---|---|
| N2 2 ^{ème} PARTIE | 13 au 23 Mars à Bourges | 13 Février Véronique REINE Nadine MECHIN | Services Publics, Etat Questions internationales | A tous les camarades qui ont suivi la 1 ^{ère} partie |
| N 2 1 ^{ère} Partie | 3 au 7 Décembre à Bourges | 3 Novembre | Exigences pour les salariés dans la Sté d'aujourd'hui. Rapports sociaux Quelles perspectives dans la crise ? Quel syndicalisme CGT ? | Tous les camarades qui ont suivi le niveau 1 |
| CoGiTiel | Formation et suivi A la demande | Maryvonne GOUDINOUX | | |
| N1 * Bourges Modules : Rédiger un tract Négociations Annuelles Obligatoires * Pour les autres UL | 4 au 8 Juin 3 et 4 Mai 29 et 30 Janvier Décisions UL | 4 Mai 3 Avril 29 Décembre | Le stagiaire, acteur de sa formation. Comment s'élaborent les revendications, la société, le syndicalisme, la CGT. | Ce stage s'adresse à tous les syndiqués |
| CHSCT/ATMP Tronc commun | 2 au 6 Avril à Bourges | 2 Mars Georges ORTEGA Laurent KIM | Santé au travail. Rôle et mission du CHSCT. Analyse d'un AT. La réglementation. | A tous les élus et mandatés de toutes branches. A tous les syndiqués. |
| CHSCT à partir du 2 ^{ème} mandat HARCELEMENT | 5 au 7 Novembre | 5 Octobre Georges ORTEGA | Différentes formes de harcèlement. Comment identifier et aider une victime. Comment se défendre avec le CHSCT | A tous les réélus CHSCT qui ont suivi le tronc commun de cette formation. A tous les syndiqués intéressés. |
| COMMUNICATION | 11 au 13 Juin et 19 au 21 Nov. | 11 Mai 19 Octobre Patrick BAUDOIN Régis RUELLE | Comment appréhender les différents modes de communication. Mise en situation au travers de moyens vidéo. | A tous les syndiqués et militants intéressés. |
| PRUDIS et ACTION JURIDIQUE | FOECY | Claudine CERCEAU | | Cycle à l'intention des Conseillers CGT Prud'hommes et pour les militants intéressés par l'action juridique. |
| Formation Pédagogique de FORMATEURS | 15 au 19 Octobre Bourges | 15 Septembre Véronique REINE Nadine MECHIN | Préparer et animer un thème dans un stage. La Communication dans l'animation d'un stage. | Aux camarades qui ont suivi le Niveau 2. |
| Conservation des Archives Stage Régional | 21 au 23 Mai à Vierzon | Robert AUVITY | Comment archiver. | Aux militants de toutes nos structures et en particulier aux responsables des UL et syndicats. |